



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 77321

Texte de la question

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 prévoit que l'enveloppe accordée aux hôpitaux sera en progression de 3,44 % par rapport à 2005. Or, selon la Fédération hospitalière de France, un taux de 4,32 % aurait été « le taux minimum absolument nécessaire pour assurer le strict maintien des moyens actuels ». En réduisant une nouvelle fois les moyens du service public hospitalier, le Gouvernement tourne le dos à ses propres engagements et prend la lourde responsabilité d'aggraver plus encore les conditions de fonctionnement de nos hôpitaux. À tel point d'ailleurs que le principal responsable d'une organisation de médecins urgentistes hospitaliers estimait dernièrement que « les hôpitaux et les urgences ne pourraient pas faire face à une épidémie de grippe aviaire compte tenu des faibles moyens alloués à l'hôpital ». M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de la santé et des solidarités si, comme cela est absolument indispensable, il compte revoir à la hausse la dotation des hôpitaux pour 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77321

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10137